



INSTRUCTIONS DE COURSE

Championnat de Nouvelle-Calédonie d'Optimist

ALLIANZ Championship

Du 18 au 21 Octobre 2018

Nouméa, Baie de Sainte Marie

Organisée par la Ligue Calédonienne de Voile
en collaboration avec **la Société des Régates Calédoniennes**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers.
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'entrée du club de la SRC.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée avant 8h30 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 18h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la SRC.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en annexe (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses :

Date	Heure du premier signal d'avertissement	Nombre maximum de courses par jour
jeudi 18 octobre 2018	13h00	6 Courses
vendredi 19 octobre 2018	9h30	6 Courses
samedi 20 octobre 2018	9h30	6 Courses
dimanche 21 octobre 2018	9h30	3 Courses

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Optimist open : Pavillon de classe Optimist
- Optimist Green fleet : Pavillon vert

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe "Zone de course"**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe "Parcours"** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :
- 8.3 **Parcours longue distance** : Le parcours sera défini au cours du briefing et tiendra compte des conditions météo.

9. MARQUES

<i>Marque de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Nouvelles marques</i>	<i>Marque d'arrivée</i>
Pavillon orange sur bateau comité	IN 1 Tetra jaune IN 4 Tetra jaune OUT 2 Cylindrique orange OUT 3 Cylindrique orange	Cylindrique rouge	Bouée de type "frite orange"

10. LE DEPART

- 10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et la partie au vent de la marque de départ (bouée blanche).
- 10.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.]
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 10.4 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 11.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée (frite orange).

13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 La règle 44.1 s'applique mais la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.\
- 13.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 13.3 L'arbitrage semi-direct s'applique à la flotte Open\
- a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la règle 31 ou 44.2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.
- Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 13.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un nouveau coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau.
- L'instruction de course 13.1 (un tour) ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné sera disqualifié sans instruction.
- c) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation de la part d'un concurrent (RCV 62.1(a)).
- d) Les bateaux du jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.
- e) les règles 60 et 61 restent applicables pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

14.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite du premier pour finir
Optimist Open fleet	30 min	60 min
Optimist Green fleet	20 min	45 min

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

14.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Un compétiteur qui veut réclamer doit en informer le comité de course à la fin de sa course sur l'eau. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau de la SRC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 15.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 15.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 15.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 15.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
 - Départ : Bateaux en attente,
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 15.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
 - a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. Pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
 Ceci modifie la RCV 62.2.

16. CLASSEMENT

- 16.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 16.2 Courses retirées :
 - Quand moins de 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses
 - Quand 6 à 10 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
 - Quand 11 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

17. REGLES DE SECURITE

- 17.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place.
- 17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées à l'inscription.

21. BATEAUX OFFICIELS

21.1 Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon SRC.

21.2 L'absence de bateaux pointeurs ou de pavillon ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

24. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Optimist Allianz Championship Green fleet (par la SRC)
- Optimist Allianz Championship Open fleet (par la SRC)
- Optimist Allianz Championship Open filles (par la SRC)
- Optimist Benjamins calédoniens, nés en 2007 et après (par la Ligue)
- Optimist Minimales calédoniens, nés entre 2003 et 2006 (par la Ligue)
- Optimist Féminines calédoniennes (par la Ligue)

Les prix seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie.

La remise des prix aura lieu le **dimanche 21 octobre 2018 vers 17h00 à la SRC.**

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant qu'après la régate.

ARBITRES DESIGNÉS

Président du comité de course : Pascal FAUCONNIER

Président du jury : Guy PERROT

ANNEXE PARCOURS

